

Garantie Annulation

Le prix du pèlerinage inclus une assurance annulation. Elle n'est valable que pour une liste précise d'événements. Une franchise de 15 € sera retenue sur l'indemnisation. En cas d'annulation, vous devez immédiatement en informer la direction des pèlerinages par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

*Direction de Pèlerinages
Lourdes
160 rue André Maurois
76230 BOIS-GUILLAUME*

Objet et montant de la garantie

La garantie prévoit le remboursement du montant facturé par la direction des pèlerinages pour le transport Rouen-Lourdes aller et retour, diminué de la franchise (15 euros).

Ne pas envoyer la contre-marque à la SNCF; ce n'est pas un billet. La somme versée pour l'hébergement ne sera remboursée que si elle ne nous est pas réclamée par l'hôtel.

Événements générateurs de la garantie annulation

1. Maladie, accident décès;
2. Contre indication ou suite de vaccination;
3. Dommage au domicile ou locaux professionnels;
4. Licenciement économique;
5. Complication de grossesse;
6. État de grossesse non connu à l'inscription;
7. Convocation administrative;
8. Convocation à un examen de rattrapage;
9. Convocation pour adoption d'un enfant;
10. Obtention d'un emploi salarié;
11. Mutation professionnelle
12. Vol au domicile ou locaux professionnels.

Remboursement

Le montant du remboursement est directement adressé soit à votre intention soit à celle de vos ayants droits.

Date :

Signature :

DIOCESE DE ROUEN / DIRECTION DES PELERINAGES CONDITIONS DE VENTE

La Direction des Pèlerinages définit ses conditions de vente (CDV) en fonction des spécificités de ses pèlerinages.

Tout achat d'un pèlerinage implique leur acceptation.

1 - NOTRE OFFRE DE PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

Il s'agit d'une offre de pèlerinage accompagné à réaliser en groupe. Vous pourrez notamment consulter le programme du pèlerinage jour par jour.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce pèlerinage peut nécessiter un engagement physique plus ou moins important. Il incombe donc à chaque participant de déterminer s'il dispose des capacités nécessaires pour le réaliser.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant afin de valider votre capacité à faire ce pèlerinage.

2 - LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Nous vous invitons à rencontrer un correspondant de la Direction des Pèlerinages pour procéder à une inscription.

Une inscription est ferme et définitive dès lors que le bulletin d'inscription est complété et signé et que le prix total du pèlerinage a été réglé.

3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour toute inscription, vous devez procéder au paiement du prix total du pèlerinage. Un chèque pour l'inscription et les options qui sera mis en banque avant le 14 juillet et un chèque pour la pension à l'hôtel qui sera mis en banque deux semaines avant le début du pèlerinage.

Exceptionnellement, le paiement peut être fait en espèces.

4 - CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION/RÉSOLUTION

La Direction des Pèlerinages assure elle-même les annulations demandées par les participants. Voir annexe spécifique.

5 - ASSURANCES

La Direction des pèlerinages assure tous les inscrits au pèlerinage diocésain à Lourdes auprès de la mutuelle Saint Christophe. Les conditions générales et spécifiques de cette assurance sont consultables sur le site de la Direction des Pèlerinages :

<https://rouen.catholique.fr/pelerinages> ou sur demande

6 - CONDITIONS DE TRANSPORT

Pour le pèlerinage diocésain à Lourdes, la Direction des pèlerinages utilisent les moyens de transport suivants : TGV et car. Elle respecte votre demande à l'inscription. En cas de modification, elle s'engage à vous en informer.

7 - PRIX

Les prix applicables sont ceux inscrits sur votre bulletin d'inscription.